



## vol de téléphone avec complicité

Par **shtroumef**, le **06/11/2011 à 11:20**

Bonjour,

J'ai 16 ans, et il y a environ trois mois j'ai été invitée avec plusieurs de mes amis chez "un amis d'amis". A cette soirée le maitre des lieux a poser son iphone sur une table, et pendant qu'il était occupé par d'autres invités j'ai demandée à mon grand frère ( 19 ans) de le lui voler pour me le donner après la soirée. Tous ces déroulé comme prévue, le propriétaire n'a pas bloqué directement l'iphone, donc mon frère à tous de suite changé le nom de l'iphone pour le mettre au sien, puis le propriétaire à fait désactiver l'iphone le rendent complètement inutilisable.

Le problème, c'est que le propriétaire a fini par trouver que c'étais moi qui l'avait, et a réussi à le récupérer ( sans mon accord par l'intermédiaire d'amis ). Mais l'iphone étend désactiver il ne lui est plus de la moindre utilité, par contre il peu prouver qu'on le lui a volés vu que l'iphone est au nom de mon frère. Et il m'a téléphone pour me brandir l'article 311-4-1 du code pénal. Je n'ai pas de casier et mon frère non plus.

Je voudrais savoir ce que je risque avec cet article, ce que mon frère risque ? Il parle de 100000€ d'amende et 7 ans d'emprisonnement... Et ce que je dois faire à partir de maintenant, ( arrangement à l'amiable ? )

Merci de bien vouloir me répondre rapidement .

Par **Louxor\_91**, le **08/11/2011 à 11:46**

et il vous reste beaucoup de copains...? c'est cool d'inviter des gens comme vous et votre frère !! sinon pour le reste je dirais que celui qui risque quelque chose c'est votre frère !! [citation]Le problème, c'est que le propriétaire a fini par trouver que c'étais moi qui l'avait, et a réussi à le récupérer ( sans mon accord par l'intermédiaire d'amis [/citation] Hooo il a osé !? gonflé le mec !? :- ) et il vous en a pas "collé" une ? Ce qui serait bien pour vous c'est que cela vous serve de leçon comme on dit... et vous fasse réfléchir la prochaine fois !?

Par **shtroumef**, le **08/11/2011 à 20:00**

oui je sais que ce que j'ai fait est mal, que sa craint, et tous ce que vous voulez, mais bon ces fait... Et oui sa ma servie de leçon...

Le nouveau problème c'est que l'iphone est inutilisable, (car le propriétaire la fait bloquer quand il c'est rendu compte du vol, et sont opérateur à dis qu'il était indéblocable même avec une carte d'identité et une facture ) et donc maintenant il me réclame un nouvel i-phone ./, si je refuse, qu'est ce que je risque ? y aura t'il vraiment des suites si il porte plainte ? j'ai entendue dire que vu le nombre de téléphone volé la police ne réagissait que très rarement.